



# Fluide d'échappement diesel Performance Plus

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register/Vol. 77, No. 58/le lundi 26 mars 2012/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Date de révision : 13/12/2022 Date de parution : 29/07/2020 Date de la version remplacée : 15/03/2021 Version : 1.0

## SECTION 1: IDENTIFICATION

### 1.1 Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Fluide d'échappement diesel Performance Plus

Code de produit : Pas disponible

Synonymes : Aucun disponible

N° FDS : 820424

### 1.2 Utilisation prévue du produit

Fluide d'échappement diesel

### 1.3 Nom, adresse et téléphone de la partie responsable

Fabricant

Safety-Kleen systems, Inc.

25, Regan Road

Brampton, Ontario, L7A 1B2

Canada

[www.safety-kleen.com](http://www.safety-kleen.com)

1 800 669-5740

**FOURNISSEUR (aux États-Unis)**

Safety-Kleen systems, Inc.

42 Longwater Drive

Norwell, MA 02061-9149

ÉTATS-UNIS

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 1 800 468-1760

## SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH – Can., É.-U.

Non classifié

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage SGH – Can., É.-U.

Aucun étiquetage ne s'applique selon le 29 CFR 1910.1200 (États-Unis) et le Règlement sur les produits dangereux (RPD) DORS/2015-17 (Canada).

### 2.3 Autres dangers

L'exposition peut aggraver les conditions préexistantes des yeux, de la peau ou des voies respiratoires.

### 2.4 Toxicité aiguë inconnue (SGH – Can., É.-U.)

Aucune information supplémentaire disponible

## SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

### 3.1 Substance

Sans objet

### 3.2 Mélange

Nom	Synonymes	Identificateur de produit	% *	Classification SGH des ingrédients
Urée	Carbamide / Carbonyle diamide / Urée / Diamide d'acide carbonique	(Numéro CAS) 57-13-6	15-40	Poussières comb.

Texte intégral des déclarations H : se reporter à la section 16

\* Les pourcentages sont indiqués en pourcentage poids/poids (p/p%) pour les ingrédients liquides et solides. Les ingrédients gazeux sont énumérés en pourcentage de volume par volume (v/v%). La concentration réelle des composants est un secret commercial, conformément au Règlement sur les produits dangereux (RPD) DORS/2015-17 du Canada et au 29 CFR 1910.1200 des États-Unis.

## SECTION 4 : PREMIERS SOINS

### 4.1 Description des mesures de premiers soins

**Générales :** Ne jamais donner quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. En cas de malaise, obtenir un avis médical (montrer l'étiquette si possible).

**Inhalation :** En cas de symptômes : se rendre à l'air libre et ventiler la zone suspectée. Obtenir des soins médicaux si la difficulté respiratoire persiste.

# Fluide d'échappement diesel Performance Plus

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register/Vol. 77, No. 58/le lundi 26 mars 2012/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

**Contact cutané :** Retirer les vêtements contaminés. Arroser la zone affectée d'eau pendant au moins cinq (5) minutes. Obtenir des soins médicaux si l'irritation se développe ou persiste.

**Contact oculaire :** Rincer les yeux minutieusement à l'eau pendant au moins 5 minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, si c'est facile à faire. Continuer à rincer. Obtenir des soins médicaux si l'irritation se développe ou persiste.

**Ingestion :** Rincer la bouche. NE PAS provoquer de vomissement. Obtenir des soins médicaux.

## 4.2 Symptômes et effets majeurs, aigus et retardés

**Généraux :** Il n'est pas attendu que le produit pose un risque important dans des conditions prévues d'utilisation normale.

**Inhalation :** Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

**Contact cutané :** Une exposition prolongée peut provoquer une irritation de la peau.

**Contact oculaire :** Peut provoquer une légère irritation des yeux.

**Ingestion :** L'ingestion peut provoquer des effets nocifs.

**Symptômes chroniques :** Aucun n'est attendu dans des conditions normales d'utilisation.

## 4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

En cas d'exposition ou d'inquiétude, obtenir des conseils et une attention médicale. Pour demander l'avis d'un médecin, avoir le contenant ou l'étiquette du produit à portée de main.

## SECTION 5 : MESURES CONTRE LES INCENDIES

### 5.1 Agents extincteurs

**Agents extincteurs adéquats :** Mousse anti-alcool, dioxyde de carbone, poudre chimique, brouillard d'eau.

**Agents extincteurs inadéquats :** Ne pas utiliser un jet d'eau fort. L'utilisation d'un jet d'eau fort peut répandre le feu.

### 5.2 Dangers particuliers découlant de la substance ou du mélange

**Risque d'incendie :** Non considéré comme inflammable mais peut brûler à des températures élevées. La forme sèche de ce matériau peut présenter un risque de poussière combustible.

**Risque d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

**Réactivité :** Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Mesures de précaution en cas d'incendie :** Faire preuve de prudence lors des incendies impliquant des produits chimiques.

**Instructions aux pompiers :** Utiliser un jet d'eau ou un manche diffuseur pour refroidir les contenants exposés.

**Protection lors d'une lutte contre l'incendie :** Ne pas entrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection des voies respiratoires.

**Produits de combustion dangereux :** Oxydes de carbone, oxydes d'azote, ammoniac.

### 5.4 Référence aux autres sections

Se reporter à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

## SECTION 6 : MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

### 6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Mesures générales :** Éviter le contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer (les vapeurs, les brouillards, les aérosols). Ne pas laisser le produit sécher complètement.

#### 6.1.1 Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence

**Équipement de sécurité :** Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés.

**Mesures d'urgence :** Évacuer le personnel non nécessaire.

#### 6.1.2 Pour le personnel des services d'urgence

**Équipement de sécurité :** Équiper l'équipe de nettoyage d'équipement de protection adéquate.

**Mesures d'urgence :** À son arrivée sur les lieux, le premier intervenant doit identifier la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le personnel, sécuriser la zone et demander l'aide de personnel qualifié dès que les conditions le permettent. Aérer la zone.

### 6.2 Précautions environnementales

Prévenir la pénétration dans les égouts et dans les réseaux d'eau.

### 6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Pour confinement :** Contenir tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau.

**Méthodes de nettoyage :** Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les résidus en toute sécurité. Absorber et/ou contenir le déversement à l'aide d'un matériau inerte. Transférer le produit déversé dans un contenant approprié en vue de son élimination. Contacter les autorités compétentes après un gros déversement.

# Fluide d'échappement diesel Performance Plus

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register/Vol. 77, No. 58/le lundi 26 mars 2012/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

## 6.4 Référence aux autres sections

Se reporter à la section 8 pour les contrôles d'exposition et la protection individuelle et à la section 13 pour les précautions relatives à l'élimination.

## SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### 7.1 Précautions pour une manipulation sécuritaire

**Dangers supplémentaires en cas de traitement :** Contient des substances qui forment des poussières combustibles. Sous sa forme sèche, en cas d'accumulation et de dispersion dans l'air, il peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air qui pourraient s'enflammer et provoquer une explosion. Prendre les précautions appropriées.

**Précautions pour une manipulation sécuritaire :** Éviter le contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards, les aérosols. Ne pas laisser le produit sécher. Se laver les mains et les autres zones exposées au moyen d'un savon doux et d'eau avant de manger, de boire ou de fumer et avant de quitter le travail.

**Mesures d'hygiène :** Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène et de sécurité industrielles.

### 7.2 Conditions pour un entreposage sécuritaire ainsi que toute incompatibilité

**Mesures techniques :** Se conformer aux règlements applicables.

**Conditions de rangement :** Garder le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ranger dans un endroit sec et frais.

Conserver/stocker à l'abri des rayons directs du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles.

**Matériaux incompatibles :** Acides forts, bases fortes, oxydants forts.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Fluide d'échappement diesel

## SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

Pour les substances énumérées à la section 3 qui ne sont pas énumérées ici, il n'existe pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'agence consultative appropriée, y compris : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL), ou les gouvernements provinciaux canadiens.

#### Urée (57-13-6)

AIHA – É.-U.	WEEL MPT	10 mg/m <sup>3</sup>
--------------	----------	----------------------

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles d'ingénierie appropriés :** Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Un équipement adéquat de lavage des yeux et du corps doit être disponible à proximité de toute exposition potentielle. Veiller à ce que toutes les réglementations nationales/locales soient respectées.

**Équipement de protection individuelle :** Gants. Vêtements de protection. Lunettes de sécurité avec écrans latéraux.



**Matériaux pour les vêtements de protection :** Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.

**Protection des mains :** Porter des gants de protection.

**Protection des yeux et du visage :** Lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

**Protection de la peau et du corps :** Porter des vêtements de protection appropriés.

**Protection des voies respiratoires :** Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, il faut porter une protection des voies respiratoires approuvée. En cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère déficiente en oxygène, ou lorsque les degrés d'exposition ne sont pas connus, porter une protection respiratoire approuvée.

**Autres renseignements :** Ne pas manger, boire, ni fumer lors de la manipulation de ce produit.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Limpide et incolore
Odeur	: Légère odeur d'ammoniac
Seuil de perception de l'odeur	: Aucune donnée disponible
pH	: 9,8 – 10
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: -12 °C (10,4 °F)

# Fluide d'échappement diesel Performance Plus

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register/Vol. 77, No. 58/le lundi 26 mars 2012/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 104 °C (219,2 °F)
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet
Limite inférieure d'inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,087 – 1,093 (eau=1)
Gravité spécifique	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Soluble.
Coefficient de partage : n-octane/eau	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité :

Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

### 10.2 Stabilité chimique :

Stable dans les conditions de manipulation et d'entreposage recommandées (se reporter à la section 7).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4 Conditions à éviter :

Rayons directs du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles.

### 10.5 Matériaux incompatibles :

Acides forts, bases fortes, oxydants forts.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux :

La décomposition thermique peut produire : Oxydes de carbone, oxydes d'azote, ammoniac.

## SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### 11.1 Information sur les effets toxicologiques – Produit

**Toxicité aiguë (voie orale)** : Non classifiée

**Toxicité aiguë (voie dermique)** : Non classifiée

**Toxicité aiguë (inhalation)** : Non classifiée

#### Données DL50 et CL50 :

Aucune information supplémentaire disponible

**Corrosion/irritation de la peau** : Non classifiée

**pH** : 9,8 – 10

**Lésions/irritation oculaires** : Non classifiées

**pH** : 9,8 – 10

**Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau** : Non classifiée

**Mutagenicité des cellules reproductrices** : Non classifiée

**Cancérogénicité** : Non classifiée

**Toxicité pour certains organes cibles (expositions répétées)** : Non classifiée

**Toxicité de la reproduction** : Non classifiée

**Toxicité pour des organes ciblés spécifiques (seule exposition)** : Non classifié

**Risque lié à l'aspiration** : Non classifié

**Symptômes ou blessures après inhalation** : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

**Symptômes ou blessures suivant un contact avec la peau** : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation de la peau.

**Symptômes ou blessures après un contact avec les yeux** : Peut provoquer une légère irritation des yeux.

**Symptômes ou blessures après ingestion** : L'ingestion peut provoquer des effets nocifs.

**Symptômes chroniques** : Aucun n'est attendu dans des conditions normales d'utilisation.

### 11.2 Information sur les effets toxicologiques – Ingrédients

#### Données DL50 et CL50 :

**Urée (57-13-6)**

**DL50 Rat (voie orale)**

8 471 mg/kg

# Fluide d'échappement diesel Performance Plus

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register/Vol. 77, No. 58/le lundi 26 mars 2012/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

## SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

### 12.1 Toxicité

Écologie – Générale : Non classifiée.

Urée (57-13-6)	
CL50 Poisson 1	16 200 – 18 300 mg/L (Durée d'exposition : 96 h – Espèces : Poecilia reticulata)
EC50 – Crustacés [1]	3 910 mg/L (Durée d'exposition : 48 h – Espèces : Daphnia magna [Statique])

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Fluide d'échappement diesel Performance Plus	
Persistance et dégradabilité	Non établies.

### 12.3 Potentiel bioaccumulatif

Fluide d'échappement diesel Performance Plus	
Potentiel bioaccumulatif	Non établi.

Urée (57-13-6)	
FBC Poisson 1	< 10
Coefficient de partage : n-octane/eau (log K <sub>oc</sub> )	-1,59 (à 25 °C)

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

### 12.5 Autres effets indésirables

Autres renseignements : Éviter de relâcher dans l'environnement.

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS FACE À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes de traitement des déchets :** Peut être enfoui ou incinéré, en conformité avec la réglementation locale. Consulter le fournisseur pour obtenir des recommandations spécifiques.

**Recommandations en matière d'élimination des eaux usées :** Ne pas jeter les déchets dans les égouts.

**Recommandations en matière d'élimination des déchets :** Éliminer le contenu/récipient conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux, territoriaux, provinciaux et internationaux.

**Écologie – Matériaux de rebut :** Éviter de relâcher dans l'environnement.

## SECTION 14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT

La ou les descriptions d'expédition mentionnées dans le présent document ont été préparées conformément à certaines hypothèses au moment de la rédaction de la FDS, et peuvent varier en fonction d'un certain nombre de variables qui peuvent ou non avoir été connues au moment de la publication de la FDS.

### 14.1 Conformément à la réglementation DOT

Non réglementé pour le transport

### 14.2 Conformément à la réglementation IMDG

Non réglementé pour le transport

### 14.3 Conformément à la réglementation IATA

Non réglementé pour le transport

### 14.4 Conformément à la réglementation TDG

Non réglementé pour le transport

## SECTION 15 : INFORMATION DE RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementation fédérale américaine

Urée (57-13-6)
Inscrit à l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act, la loi sur le contrôle des produits chimiques) des États-Unis – Statut : Actif

### 15.2 Règlements des États américains

Ni ce produit ni ses composants chimiques ne figurent sur aucune liste fédérale américaine, ou la divulgation de ses composants chimiques n'est pas obligatoire.

### 15.3 Règlements du Canada

Urée (57-13-6)
Inscrit sur la Liste intérieure du Canada

# Fluide d'échappement diesel Performance Plus

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register/Vol. 77, No. 58/le lundi 26 mars 2012/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

## SECTION 16 : D'AUTRES INFORMATIONS, NOTAMMENT LA DATE DE PRÉPARATION OU DE DERNIÈRE RÉVISION

**Date de préparation ou de dernière révision** : 13/12/2022

**Indication des changements** : Examen des données. Langage modifié.

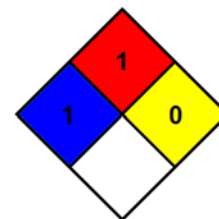
**Autres renseignements** : Ce document a été préparé conformément aux exigences de la FDS de l'OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 et du Règlement sur les produits dangereux (RPD) du Canada DORS/2015-17.

### Phrases du SGH en texte intégral :

**Risques à la santé – NFPA** : 1 - Matériaux qui, dans des conditions d'urgence, peuvent provoquer une irritation importante.

**Risques d'incendie – NFPA** : 1 – Matériaux qui doivent être préchauffés avant de pouvoir s'enflammer.

**Risques de réactivité – NFPA** : 0 – Matériaux qui, en eux-mêmes, sont normalement stables, même dans des conditions d'incendie.



*Les informations contenues dans le présent document sont correctes au meilleur de nos connaissances, informations et croyances et sont conçues uniquement comme des conseils pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet du produit. L'utilisateur assume tous les risques liés à l'utilisation de ce produit et doit déterminer la qualité et l'adéquation du produit pour son utilisation. Le fournisseur n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, quelle qu'elle soit, y compris les garanties de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier ou autre, et décline spécifiquement toute responsabilité pour les dommages accessoires, consécutifs ou autres découlant de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation du produit. Les informations fournies ne concernent que le matériau spécifique fourni et peuvent ne pas être valables si elles sont utilisées en combinaison avec d'autres matériaux ou processus, sauf indication contraire.*

SGH FDS 2015 A. d. N. (Can., É.-U.)